



ADMINISTRATION

Nouvelles compétences pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Publié le 27 septembre 2017

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault prend les compétences eau et assainissement dès janvier 2018

La loi Notre du 7 août 2015 a fixé l'obligation du transfert des compétences eau et assainissement des communes aux intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2020. L'objectif national est de mutualisation des moyens et de


réorganisation territoriale, en passant de 35 000 autorités organisatrices à moins de 3 500.

L'eau est une ressource rare et vulnérable sur notre territoire et cela a un impact important sur l'aménagement du territoire. La ressource eau a été identifiée comme un des enjeux majeurs dans le cadre du nouveau [projet de territoire](#) de la vallée de l'Hérault.

Depuis plusieurs années, les élus réfléchissent à la ressource en eau et à la prise de compétence à l'échelle intercommunale. La communauté de communes a mis de l'avance pour devenir un acteur majeur du petit et du grand cycle de l'eau, mais aussi par solidarité avec les 29 communes qui la composent.

Pour en savoir plus sur cette nouvelle prise de compétence, vous pouvez consulter notre page "[vie](#)" "actions et projets" et "[compétence](#)".



**VALLÉE DE L'HÉRAULT**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

